



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1815 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DANS LE SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 18 août 2025, le règlement numéro 1815 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y ajouter des panneaux « Arrêt » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »** .

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 19 août 2025.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville